

Rapport ANNUEL

2015
2016



Notre

Région



NOS

JEUNES

Notre

Avenir





Claudine Lachapelle
Directrice générale



Denis Rajotte
Président



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'élaboration du rapport annuel est un exercice motivant et stimulant. Il permet à l'organisation de faire le bilan de ses réalisations, de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs et des cibles à atteindre retenues à son plan stratégique 2014-2019.

C'est avec fierté que la Commission scolaire de Sorel-Tracy présente le rapport annuel de ses activités afin d'informer la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre en lien avec sa mission première.

Cet exercice prévu par la *Loi sur l'instruction publique* devient non seulement un levier encourageant mais permet également à la Commission scolaire de se projeter vers l'avant, de déterminer les défis à relever, les écueils à éviter, les apprentissages à réaliser et de prioriser nos actions d'aujourd'hui et de demain afin de permettre à tous nos élèves d'atteindre leur plein potentiel.

Le dépôt du rapport annuel est un moment privilégié pour faire rayonner des actions inspirantes et réalisations novatrices déployées par un personnel compétent, à l'affût de la nouveauté et du dépassement favorisant la réussite éducative et la persévérance de tous ses élèves jeunes et adultes.

La Commission scolaire de Sorel-Tracy salue et remercie les parents, la communauté et les partenaires pour leur participation. Ensemble, nous devenons un véhicule propulsant nos élèves vers un bel avenir.

Bonne lecture!

UN PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

C'est le 25 septembre 2015 que le Conseil des commissaires présentait publiquement le plan stratégique 2014-2019, intitulé *Notre région, nos jeunes... notre avenir*. Un plan stratégique élaboré en concertation avec tous les acteurs du milieu et ayant fait l'objet d'une vaste opération de consultation auprès de l'ensemble de nos partenaires dont les associations syndicales et le Comité de parents.

Rappelons que le plan stratégique est un outil pour comprendre nos actions et pour s'assurer que nos élèves réussissent et persévèrent. En ce sens, il comprend notre vision, notre mission, nos enjeux ainsi que les objectifs et cibles que la Commission scolaire souhaite atteindre en travaillant en collaboration avec tous les intervenants scolaires. Le plan stratégique présente également les valeurs organisationnelles essentielles à l'atteinte de ses objectifs et auxquelles le personnel adhère. Elles sont au cœur des prises de décisions et guident chacune de nos interventions.

Vous trouverez dans le présent rapport le bilan annuel de la réalisation du plan stratégique pour l'année 2015-2016. Nous pouvons d'ores et déjà vous mentionner que l'ensemble des écoles du secteur jeunes et des centres des adultes débiteront dès septembre 2016, l'actualisation des projets éducatifs et l'élaboration des plans de réussite avec l'implication de notre personnel déterminé et toujours soucieux d'investir temps et énergie et de développer des compétences afin que s'orchestrent des moyens efficaces permettant la réussite de nos élèves.

Nous vous invitons à prendre connaissance du plan stratégique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au www.cs-soreltracy.qc.ca.

| | |
|----|--|
| 2 | MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE |
| 5 | CONSEIL DES COMMISSAIRES |
| 6 | FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 |
| 12 | QUELQUES STATISTIQUES |
| 13 | BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE |
| 16 | ÉTATS FINANCIERS POUR 2015-2016 |

PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est un organisme d'enseignement francophone, qui dispense les services prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques à la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel.





CLIENTÈLE SCOLAIRE

5811 ÉLÈVES

SECTEUR JEUNES : 4931

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES : 880*

526 PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE ET PASSE-PARTOUT)

2535 PRIMAIRE

1870 SECONDAIRE

485 FORMATION PROFESSIONNELLE

395 ÉDUCATION DES ADULTES

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : 20

14 ÉCOLES PRIMAIRES

2 ÉCOLES SECONDAIRES

2 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'ÉDUCATION DES ADULTES

1 CENTRE ADMINISTRATIF

1 CENTRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE : 3643 ÉLÈVES

Ce sont 3643 élèves qui ont bénéficié du service de transport scolaire, pour un budget total de 4 585 741 \$. Au quotidien, cela représente 63 circuits, qui sont parcourus par 48 autobus, douze berlines, dont une est adaptée et trois minibus, dont un est adapté, sur une distance totale de plus de 5390 kilomètres.

9 SERVICES DE GARDE FRÉQUENTÉS PAR 998 ÉLÈVES RÉGULIERS

NOMBRE D'EMPLOYÉS (RÉGULIER ET CONTRACTUEL) : 1220

651 MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT
(RÉGULIER ET CONTRACTUEL)

460 MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN

58 MEMBRES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

51 MEMBRES DU PERSONNEL CADRE ET HORS-CADRE

CONSEIL DES COMMISSAIRES AU 30 JUIN 2016

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est administrée par un conseil composé de neuf commissaires élus par la population de leurs circonscriptions électorales respectives, d'un président élu au suffrage universel et de trois commissaires-parents désignés par le Comité de parents.

Les membres du Conseil des commissaires exercent leurs fonctions dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques et, à cette fin, ont notamment pour mandat de participer à la définition des orientations et priorités de la Commission et de s'assurer de la gestion efficace et de la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les établissements de la Commission scolaire.

Les commissaires sont les représentants de la population au sein du Conseil des commissaires. À cet effet, pour contacter le commissaire de votre circonscription électorale, consultez le WWW.CS-SORELTRACY.QC.CA dans la rubrique *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires* ou contactez le centre administratif au 450 746-3990.



LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE

Les commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy sont soumis aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy*, lequel est disponible sur le site Web de la Commission, dans la section *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires*.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le conseiller à l'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy n'a été saisi d'aucune plainte fondée sur les dispositions du *Code*.



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 19 janvier 2016, le Conseil des commissaires procédait à la nomination de sa nouvelle directrice générale. C'est le 4 avril que M^{me} Claudine Lachapelle est entrée en fonction à la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Elle occupait alors les fonctions de directrice générale adjointe. À la fin de l'année, elle a pris la relève du directeur général en poste, M. Michel Lefebvre, qui a quitté pour la retraite. Madame Lachapelle est également responsable de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Avant son entrée en fonction à la Commission scolaire de Sorel-Tracy, M^{me} Lachapelle occupait le poste de directrice des Services éducatifs et complémentaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi depuis 2009, elle avait précédemment été directrice d'école au primaire, conseillère pédagogique et enseignante au secondaire.

Sa vision de l'éducation s'inscrit dans celle du plan stratégique 2014-2019 :

- Valoriser l'éducation dans toutes ses sphères et sa diversité, c'est-à-dire, jeunes et adultes;
- Soutenir la réussite de tous nos élèves, y compris nos élèves à grands défis pour qui le concept de réussite se traduit différemment;
- Faire de l'école, un milieu de vie stimulant afin de créer un climat d'appartenance;
- Préparer adéquatement nos élèves à des métiers et professions qui n'existent pas encore, la technologie avance en vitesse accélérée;
- Faire une place de choix aux technologies afin de diversifier nos pratiques pédagogiques et s'adapter aux besoins de nos élèves;

Dès son arrivée, M^{me} Lachapelle procédait à la tournée des écoles afin de bien s'imprégner de la culture organisationnelle de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Elle prenait alors connaissance des enjeux et des défis, mais également des projets novateurs qui animent le personnel scolaire et qui propulsent nos élèves vers leur réussite éducative.



2^e ANNÉE DU PLAN DE REDRESSEMENT

Pour l'exercice budgétaire 2015-2016, le gouvernement du Québec annonçait des compressions budgétaires sans précédent dans le secteur public d'éducation, celles-ci s'élevant à 2 313 918 \$ pour la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Au cours des six dernières années, les compressions budgétaires totalisaient près de 7 093 184 \$. La Commission scolaire en est alors à sa deuxième année de son plan de redressement budgétaire 2014-2017 où des moyens et des choix difficiles ont dû être déployés tout en préservant la qualité des services offerts aux élèves.

QUALITÉ DE L'AIR

En 2015-2016 s'amorçaient des démarches auprès du Vérificateur général du Québec au sujet de l'analyse des processus mis en place par la Commission scolaire quant à la qualité de l'air dans les établissements scolaires, le tout faisant suite à la vérification effectuée dans nos établissements en 2012.

Au global, les processus mis en place par la Commission scolaire sont à la satisfaction du Vérificateur général, mais certaines recommandations ont été formulées, notamment en ce qui a trait aux communications avec les concierges quant au plan de travail relatif à la ventilation des établissements et en ce qui a trait à la mise en place d'une gestion intégrée de la qualité de l'air.

PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

C'est à l'automne 2015 que la Commission scolaire recevait les autorisations ministérielles pour donner l'envoi au projet d'économie d'énergie ainsi que la confirmation des subventions accordées pour la mise en œuvre de ce projet. Ce projet en est un d'envergure comprenant l'implantation de plus de 100 mesures d'efficacité énergétique dans dix-neuf écoles de la Commission scolaire. La réalisation et la mise en place de ce projet s'échelonnent sur une période de deux ans. Les mesures mises en place touchent l'éclairage, l'automatisation, le chauffage et les corrections, faisant en sorte de réaliser d'importantes économies d'énergie et de coûts d'entretien.



LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter les plaintes provenant d'élèves ou de parents d'élèves. À ce titre, ses principales fonctions consistent à traiter les plaintes portées à son attention, à informer les plaignants quant aux recours qui s'offrent à eux, à rediriger les plaignants vers les instances appropriées, à agir comme médiateur et, dans certains cas, à donner son avis au Conseil des commissaires sur le bien-fondé d'une plainte et sur les correctifs appropriés en l'espèce.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, dix-huit (18) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu quatre (4) redirections d'appels, deux (2) consultations et douze (12) plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Parmi les demandes adressées au Protecteur de l'élève, seize (16) l'ont été par des parents et deux (2) par des élèves. Neuf (9) demandes concernaient des élèves du primaire, huit (8) des élèves du secondaire et une (1) de la formation des adultes.

Parmi les douze (12) plaintes reçues :

- une (1) plainte était non recevable;
- sept (7) plaintes ont été considérées comme non fondées après enquête;
- trois (3) plaintes ont été réglées avec l'aide des directions concernées;
- une (1) plainte a été retirée.

LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (LGCE)

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait la LGCE, laquelle comprend deux volets, soit la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics, dont font partie les commissions scolaires, de même que le contrôle et la gestion des contrats de services octroyés par ces mêmes organismes publics. Il est à noter que ce second volet de la LGCE vise, entre autres, à éviter que les organismes publics n'évident une éventuelle diminution de leurs effectifs par le biais d'octroi de contrats de services.

Dans cette même loi, il est prévu que les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, de l'application des dispositions relatives à la gestion et au contrôle des effectifs et des contrats de services.

NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Pour la période de janvier à décembre 2014

| Catégorie de personnel | Nombre d'heures rémunérées |
|---|----------------------------|
| Personnel d'encadrement | 76 253,78 |
| Personnel professionnel | 83 386,95 |
| Personnel enseignant | 678 952,16 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 345 540,76 |
| Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 83 898,28 |
| TOTAL | 1 268 031,93 |

Pour la période d'avril 2015 à mars 2016

| Catégorie de personnel | Nombre d'heures rémunérées |
|---|----------------------------|
| Personnel d'encadrement | 75 581,07 |
| Personnel professionnel | 80 164,97 |
| Personnel enseignant | 662 448,58 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 337 593,64 |
| Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 82 830,96 |
| TOTAL | 1 238 619,22 |

Dans une lettre adressée à la Commission scolaire de Sorel-Tracy en octobre 2015, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avisait cette dernière du fait que le niveau d'effectifs de la Commission scolaire correspondait à la cible qui lui avait attribuée.



LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Depuis la mise en œuvre de la Loi en juin 2012, toutes les écoles font annuellement la mise à jour de leur plan de lutte et procèdent à l'évaluation de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi.

De plus, la Commission scolaire de Sorel-Tracy et ses établissements :

- ont élaboré un outil informatisé de signalement des plaintes relatives à la violence et à l'intimidation;
- soumettent annuellement les élèves du 2^e cycle du primaire jusqu'à la 5^e secondaire ainsi que les membres du personnel à un sondage relatif aux actes de violence et d'intimidation subis par ceux-ci;
- compilent la nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale et les interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

PLAINTES PORTÉES À L'ATTENTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En raison du petit nombre d'événements déclarés, ce qui, dans certains milieux, permettrait d'identifier l'auteur et la victime, aucun établissement ne sera nommé.

| Intimidation | Cyberintimidation | Violence physique | Violence verbale | Violence psychologique |
|--------------|-------------------|-------------------------------|------------------|------------------------|
| Parfois | Parfois | Situations les plus courantes | Parfois | Parfois |

Nombre d'événements ayant conduit à une plainte auprès du Protecteur de l'élève : au cours de l'année scolaire 2015-2016, le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion pour cause d'intimidation ou de violence. Le Protecteur de l'élève n'a formulé aucune recommandation dans son rapport annuel 2015-2016 en matière de violence et d'intimidation, les demandes lui ayant été adressées et qui comportaient des allégations de cette nature ayant adéquatement été traitées à l'interne de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

NATURE DES INTERVENTIONS

Le plan de lutte de chacune des écoles met l'accent sur l'importance d'agir avec diligence. Les interventions déployées par nos établissements s'appuient sur des pratiques probantes issues de la recherche. Ces pratiques comprennent entre autres :

- l'application des codes et règles de conduite de l'école;
- la rencontre des parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins;
- la prise en charge et la protection accordée aux victimes et aux témoins;
- les mesures réparatrices et les interventions éducatives auprès des auteurs d'actes d'intimidation ou de violence.

PLANS DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

En 2015-2016, en plus de la multitude des activités de prévention offertes dans chacune de nos écoles, nous tenons à souligner quelques initiatives à plus grand déploiement :

- la Commission scolaire a développé un guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique (ciblée et intensive) dans les cas d'intimidation et de violence. Le guide sera déployé au cours de l'année scolaire 2016-2017;
- Une trousse d'activités sur la cybersécurité touchant les élèves de la 6^e année et de la 1^{re} et 2^e année du secondaire a été développée et expérimentée auprès de trois groupes de 6^e année et auprès de tous les élèves du 1^{er} cycle du secondaire;
- les élèves et les enseignantes du préscolaire et certains de la 1^{re} année du primaire mettent en œuvre le programme *Pikadou* et *Sanmalice*, lequel favorise le développement des habiletés sociales et la gestion des conflits en utilisant la littérature jeunesse.





**ENJEU
1**

**QUELQUES
STATISTIQUES**

**TAUX DE RÉUSSITE DE JUIN 2015 DES ÉLÈVES
DU SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DE SOREL-TRACY**

| Épreuve | CS de Sorel-Tracy | Réseau public | Ensemble du Québec |
|---|-------------------|---------------|--------------------|
| Français 5 ^e secondaire | 88,9 % | 88,3 % | 88,7 % |
| Anglais 5 ^e secondaire (programme de base) | 96,4 % | 95,3 % | 94,6 % |
| Anglais 5 ^e secondaire (programme enrichi) | 98,9 % | 98,7 % | 98,4 % |
| Science et technologie | 69,6 % | 79,4 % | 80,6 % |
| Mathématiques (culture, société et techniques) | 70,5 % | 68,8 % | 70,3 % |
| Mathématiques (technico-sciences) | 84,1 % | 84,1 % | 81,0 % |
| Mathématiques (sciences naturelles) | 89,8 % | 90,9 % | 90,7 % |
| Histoire et éducation à la citoyenneté | 66,3 % | 77,2 % | 78,6 % |

Source : Commission scolaire de Sorel-Tracy

**TAUX DE DIPLOMATION DU SECONDAIRE
AVANT L'ÂGE DE 20 ANS**

| | Cohorte 2005 | Cohorte 2006 | Cohorte 2007 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 7 ans | 7 ans | 7 ans |
| Commission scolaire de Sorel-Tracy | 67,9 % | 62,9 % | 66,0 % |
| Ensemble du réseau public | 71,0 % | 71,9 % | 73,8 % |
| Ensemble du Québec | 75,0 % | 75,8 % | 77,7 % |

Source : Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire de Sorel-Tracy, juillet 2016.

**BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION
DU PLAN STRATÉGIQUE**

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

| ORIENTATIONS | AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS ET CIBLES | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|---|--|
| AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES | AXE 1.1 Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans | 1.1.1 Obtenir un taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 70 % | Cohorte des élèves de 2007-2008 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2014 - 66 % |
| | | 1.1.2 Maintenir l'écart de 3,1 % entre notre taux de diplomation et de qualification et celui du réseau public | Cohorte des élèves de 2007-2008 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2014 Écart de 7,8 % |
| | | 1.1.3 Maintenir un taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification de 19,6 % | 2013-2014 - 14,5 % |
| | | <i>Indicateurs fournis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR)</i> | |
| | AXE 1.2 Amélioration de la maîtrise de la langue française | 1.2.1 EN ÉCRITURE A) Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux examens de 6 ^e année au primaire, lequel se chiffrait à 90 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14 | Juin 2016 - 93 % |
| B) Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux épreuves uniques de la 5 ^e secondaire, lequel se chiffrait à 75 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14 | | Juin 2015 - 79,5 % | |
| 1.2.2 EN LECTURE A) Améliorer le taux moyen de réussite en lecture aux examens de 4 ^e et 6 ^e années au primaire, lesquels se situaient respectivement à 82 % pour les années scolaires 2012-13 et 2013-14 et à 78 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14 | | Juin 2016 4 ^e année - 83 % 6 ^e année - 79 % | |
| | | B) Améliorer le taux de réussite observé aux examens de 2 ^e secondaire en lecture en 2013-14, soit 69 % | 70 % |
| | | <i>Indicateurs fournis par le MÉESR et par la Commission scolaire</i> | |

ENJEU 1

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES - SUITE

| ORIENTATIONS | AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS ET CIBLES | RÉSULTATS OBTENUS |
|---|--|--|---|
| AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES | AXE 1.3 Amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez les élèves HDAA | 1.3.1 Effectuer le suivi des groupes de formation préparatoire à l'emploi (FMS et FPT-CFER), de l'UTM ainsi que du programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère. <i>Indicateur : Statistiques de maintien et de certification pour chaque groupe</i> | 2015-2016 Maintien : FMS : 100 % FPT-CFER : 94 % UTM : 87 % Programme DÉFIS : 100 % Certification : FPT-CFER : 6 FMS : 7 UTM : non-disponible DÉFIS : 1 |
| | AXE 1.4 Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire | 1.4.1 Diminuer les incidents de violence et d'intimidation dans les écoles <i>Indicateur : Nombre de cas rapportés au directeur général et au Protecteur de l'élève</i> | 40 incidents |
| | 1.4.2 Augmenter à 100 % le nombre d'établissements, incluant la formation professionnelle et la formation générale des adultes, qui offrent l'occasion aux élèves d'effectuer une heure d'activité physique par semaine en dehors des cours d'éducation physique <i>Indicateur : Statistiques des établissements</i> | 2014-2015 75 % | |
| AXE 1.5 Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle | 1.5.1 Maintenir à 150 le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle | 2014-2015 177 élèves | |
| | 1.5.2 Maintenir le nombre de nouvelles inscriptions des moins de 20 ans en formation professionnelle à 78 <i>Indicateurs fournis par le MÉESR</i> | 2014-2015 67 élèves | |

ENJEU 2

LA COMMUNAUTÉ EN APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

| ORIENTATIONS | AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS ET CIBLES | RÉSULTATS OBTENUS |
|--|---|--|--|
| CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN ÉTANT UN ACTEUR SOCIAL ENGAGÉ DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES | AXE 2.1 Collaboration efficace avec les partenaires régionaux | 2.1.1 Assumer auprès des partenaires de développement locaux le rayonnement de la Commission scolaire et valoriser l'école publique comme vecteur important de développement local (viser des partenariats ayant un impact positif sur les enjeux de l'école publique et de la Commission scolaire) <i>Indicateur : Évaluation des partenariats répondant à des besoins spécifiques, économiques, sociaux et régionaux</i> | Participation et représentation de la Commission scolaire à différents comités, tables de concertation ou conseils d'administration afin de promouvoir l'importance de la réussite scolaire et de contribuer au développement culturel, économique et social de la région. |
| | | 2.2.1 Actualiser les mécanismes de collaboration avec les partenaires internes, incluant le personnel et les parents, afin de valoriser l'école publique et la réussite des élèves <i>Indicateur : Évaluation de l'efficacité des partenariats</i> | Développement et maintien d'une culture de transparence et de communication avec nos partenaires internes, dont le personnel et les parents, afin que tous soient concernés par la réussite de nos élèves et par le contexte dans lequel évolue la Commission scolaire de Sorel-Tracy. |



ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

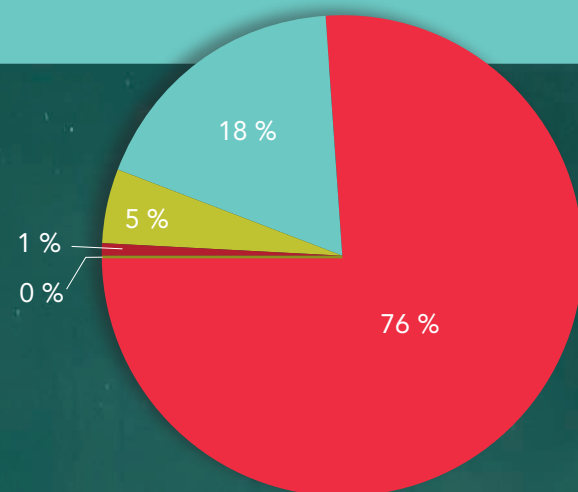
L'année financière 2015-2016 se traduit par les résultats suivants :

| | 2015-2016 | 2014-2015 |
|--|---------------|---------------|
| Surplus cumulé au début | 9 132 488 \$ | 9 132 488 \$ |
| Revenus | 69 627 362 \$ | 70 237 699 \$ |
| Dépenses | 70 122 803 \$ | 70 237 699 \$ |
| Résultat de l'exercice | (495 441) \$ | - \$ |
| Surplus cumulés à la fin de l'exercice mais non disponibles* | 8 637 047 \$ | 9 132 488 \$ |

Le résultat de l'exercice est expliqué de la façon suivante :

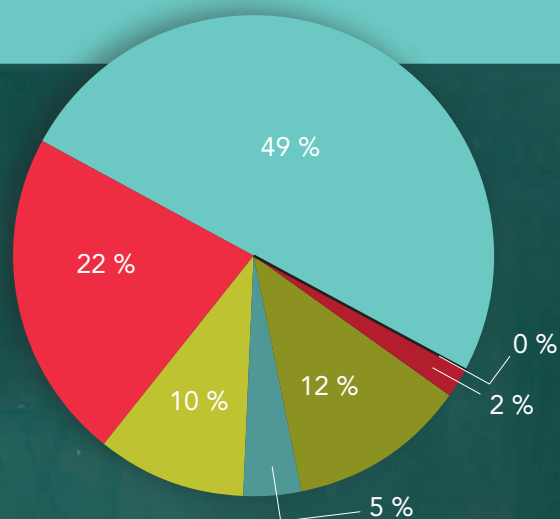
Dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé par la Commission scolaire en septembre 2014, il était prévu un déficit de 981 541 \$ pour l'année 2015-2016. La Commission scolaire a donc réalisé un déficit de moindre envergure tout en devant assumer des compressions budgétaires supplémentaires non prévues au moment du dépôt du plan de redressement. Un hiver plus doux et la saine gestion du personnel de la Commission scolaire ont contribué au dépassement de l'objectif financier prévu.

*Ces surplus ne sont pas disponibles étant liés à la volonté du MEES d'en disposer.



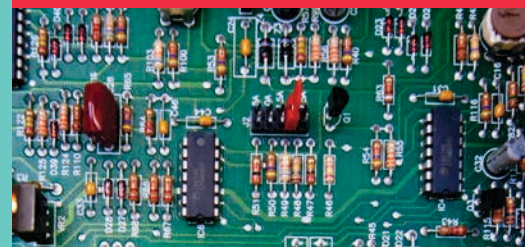
REVENUS 2015-2016

- Subventions
- Taxes scolaires
- Vente de biens et services
- Droits chargés relatifs à un cours
- Autres revenus



DÉPENSES 2015-2016

- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Variation de la provision pour avantages sociaux



COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990 - Télécopieur : 450 746-4474

Secrétariat général et communications - Janvier 2017

